



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 4 – JUILLET 2026

Siège social et administratif : Buropolis - Bâtiment A - 150 rue Nicolas Louis Vauquelin 31100Toulouse

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPT E R E N D U

Réunion du 01 juillet 2026

Présents :

Mmes : SANS Brigitte - SOURNAC Angélique - MIANES Sophie - FOURNES Emilie - OLIVIER Sylvie - BAPTISTE Evelyne

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - DEBEZI Frédéric - LANOTTE Joël - HUGUET Patrick - RICARD Francis - PINEL Claude - DUCASSE Gilbert - NEVEU Raymond - LOPES D'ANDRADE Charles - GES Jean-Christian - SANS Daniel

Absents excusés :

Mme : ESCANDE Graziella, GONCALVEZ Caroline

Mrs : HERNANDEZ Patrick - AZEMA Alain

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à toutes et à tous.

Les championnats régionaux sont terminés. Le bilan est plutôt positif, avec les bons résultats enregistrés à Auch, et chez les jeunes avec deux équipes qualifiées au championnat de France. Nous avons commencé la saison des championnats de France, avec les triplettes hommes, féminines et la doublette mixte. Nous ferons un bilan sportif tout à l'heure. J'ai été surpris par des propos tenus par le consultant de "La Dépêche" dans son édition du 17 juin. Je cite dans le désordre : L'encadrement devrait faire plus et mieux pour éviter que les meilleurs joueurs partent. Il faudrait mieux reconnaître leurs états de service ! Je ne comprends pas trop ce qui est remis en cause dans notre fonctionnement, ni ce que l'on pourrait faire de plus et mieux. Si vous avez des idées sur le sujet, on en parlera. La preuve encore une fois qu'il est compliqué d'être dirigeant et de satisfaire tout le monde. Nous avons du travail qui nous attend, donc commençons. Comme d'habitude, merci de parler à chacun son tour afin de faciliter le compte-rendu. Merci

1) **ADMINISTRATIF**

a) Approbation de la réunion du Comité Directeur du 06 mai 2026

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Vie des districts

1 - District Centre :

1^{ère} question : A partir de quand un joueur peut déposer une demande de mutation ?

R. LEMANACH prend la parole : Il est rappelé qu'un joueur peut effectuer une demande de mutation à tout moment. En revanche, elle ne pourra être effective qu'à compter du début de la saison suivante.

La question du tarif applicable est ensuite évoquée. Il est précisé que le coût de la mutation est calculé selon la catégorie tarifaire en vigueur pour la saison concernée.

Le cas particulier d'un joueur n'ayant pas été licencié la saison précédente est également abordé. Il est confirmé que ce joueur peut demander une mutation dès lors qu'il figure toujours dans la base fédérale.

2^{ème} question : Le district souhaite savoir si les clubs peuvent consulter les points de leurs licenciés.

F. DEBEZI prend la parole : Cette consultation est possible directement depuis son compte club de la FFPJP. Le dirigeant peut accéder à la liste de l'ensemble de ses licenciés ainsi qu'à leurs points et résultats.

2 - District Nord :

F. DEBEZI prend la parole : Une modification du recueil des normes peut-elle être envisagée afin de favoriser les candidatures des clubs à l'organisation des qualificatifs départementaux, notamment dans les catégories où les organisateurs sont peu nombreux (tête-à-tête masculin, doublette masculine, etc.) ?

Le constat partagé est que les clubs privilégient aujourd'hui l'organisation de concours spécifiques (vétérans, féminins, mixtes ou promotion), considérés comme plus simples à gérer, tandis que les concours open et certains qualificatifs suscitent de moins en moins de candidatures.

Réponse : La mesure envisagée consiste à autoriser l'organisation de concours spécifiques à un club dès lors que celui-ci participe également à l'organisation d'un qualificatif départemental.

Dans sa rédaction initiale, le dispositif prévoyait qu'un club soit simplement candidat à l'organisation d'un qualificatif. Plusieurs membres ont toutefois fait remarquer qu'un club pourrait déposer une candidature sans être retenu, tout en bénéficiant malgré tout de l'avantage prévu.

Après échange, il est proposé de remplacer le terme « candidat » par « organisateur », afin que seuls les clubs effectivement désignés pour organiser un qualificatif puissent bénéficier de cette disposition.

Il est également rappelé que la désignation des organisateurs intervient suffisamment en amont de l'élaboration du calendrier pour permettre l'application de cette règle.

Cette évolution poursuit un double objectif :

- favoriser la prise en charge des qualificatifs départementaux par un plus grand nombre de clubs ;
- préserver un équilibre entre les concours open et les concours spécifiques afin de garantir à l'ensemble des licenciés une offre de compétitions adaptée.

Il est rappelé que le recueil des normes constitue l'outil de référence utilisé lors de la validation annuelle du calendrier des concours.

Les modifications proposées sont validées et approuvées à l'unanimité par les membres du Comité directeur. Le recueil des normes sera mis à jour avec effet au 1er juillet 2026.

c) Compte rendu de la réunion de la commission calendrier de la fédération du mois de juin

F. RICARD présente un compte rendu de la réunion organisée à Marseille, à laquelle il a participé en tant que membre de cette commission. Il précise qu'un premier compte rendu avait déjà été présenté lors de la précédente réunion du Comité directeur, mais souhaite apporter des informations complémentaires à la suite de cette réunion en présentiel.

Pour rappel, la Fédération a organisé une consultation auprès des comités départementaux afin de recueillir leur position sur le principe d'une alternance de certains Championnats de France. À l'issue de cette consultation, la Commission Calendrier a estimé que les résultats n'étaient pas suffisamment représentatifs pour justifier une modification du calendrier fédéral.

Il fait part de son désaccord avec cette analyse. Selon lui, les modalités de cette consultation n'ont pas permis de refléter fidèlement la position des comités départementaux. La précédente réunion des treize présidents de région avait permis d'élaborer un projet de calendrier intégrant une alternance de certains Championnats de France, projet qui avait alors recueilli l'accord de l'ensemble des participants. Il regrette que certains présidents aient ensuite adopté une position différente lors de la consultation fédérale. Les treize comités départementaux de la région Occitanie consultés se sont prononcés majoritairement en faveur de cette alternance et estime que, dans plusieurs autres régions, les comités départementaux n'ont pas tous été consultés ou suffisamment associés à cette démarche.

Poursuivant son intervention, il rappelle que, selon lui, l'alternance des Championnats de France ne constitue pas une suppression des épreuves mais une rotation de certaines compétitions afin d'alléger le calendrier sportif. Cette distinction n'a pas été retenue par la Commission Calendrier, laquelle a poursuivi l'élaboration du calendrier fédéral sans modifier ses orientations.

Abordant ensuite les conséquences de ce calendrier pour les comités départementaux, F. RICARD estime que sa configuration actuelle complique fortement l'organisation des compétitions départementales. Selon lui, les journées réservées aux Championnats Nationaux des Clubs (CNC) réduisent les possibilités de programmation des qualificatifs, des Championnats Départementaux des Clubs (CDC) et des Championnats Régionaux des Clubs (CRC).

Ces difficultés seront réexaminées lors de la prochaine réunion de la commission compétitions, consacrée à l'élaboration du calendrier départemental 2027.

Deux évolutions sont considérées comme positives :

- la Coupe de France féminine sera désormais organisée aux mêmes dates que la Coupe de France actuelle, ce qui évitera de créer de nouvelles contraintes de calendrier ;
- le tir de précision senior ne donnera plus lieu à des qualifications départementales et régionales. Chaque région désignera directement son représentant parmi les joueurs qualifiés au Championnat de France, simplifiant ainsi l'organisation de cette épreuve.

Concernant le passage de la Coupe de France sur une année civile, il précise que cette évolution n'aura, selon lui, qu'un impact limité sur l'organisation départementale.

Les échanges portent également sur les difficultés de programmation des compétitions, notamment dans les régions où les conditions climatiques de début de saison et le manque d'infrastructures couvertes compliquent l'organisation des rencontres.

Enfin, F. RICARD évoque la création du Championnat de France de Jeu Provençal triplète mixte. Il rappelle que chaque comité départemental restera libre de décider de participer ou non à cette nouvelle compétition, aucune obligation réglementaire n'imposant l'organisation de qualifications départementales.

d) Présentations du calendrier 2027

F. RICARD présente le calendrier sportif pour la saison 2027.

e) Validation du CR de la commission d'arbitrage

R. LE MANACH prend la parole :

Je rappelle que le compte rendu de la Commission d'arbitrage, réunie le 1er juin 2026, a été transmis préalablement à l'ensemble des membres du Comité directeur.

La Commission fait état des difficultés rencontrées pour assurer la couverture de certaines compétitions, notamment la Coupe de France des Clubs et les Championnats Départementaux des Clubs Jeunes. À plusieurs reprises, il a été nécessaire de solliciter des arbitres issus de départements voisins afin de couvrir l'ensemble des rencontres.

Concernant le CDC Jeunes, la Commission estime qu'il serait souhaitable de disposer d'au moins quatre arbitres lors de la première journée afin d'assurer de bonnes conditions d'organisation, notamment pour la gestion des rencontres, des départages et des épreuves de tir de précision.

Les membres approuvent le principe de renforcer le nombre d'arbitres mobilisés sur cette compétition lorsque cela sera possible.

Le Président fait le point sur les candidatures aux examens d'arbitres départementaux et régionaux.

Plusieurs candidats se sont manifestés pour la prochaine session d'examen. Il rappelle également que deux candidats ont échoué à la précédente session et indique que le Comité prendra désormais en charge les frais de formation avec davantage d'exigences quant aux résultats obtenus.

Il est rappelé que certains arbitres, bien que leur formation ait été financée par le Comité, arbitrent très peu de compétitions. Une réflexion sera engagée afin de prévoir, dans la future charte des arbitres, un nombre minimal de désignations ou de prestations annuelles.

Pour rappel : Il appartient au teneur de table de valider, ou non, la catégorisation du concours en fonction de la présence effective d'un arbitre.

À partir de la saison 2027, le calendrier sera décliné en deux versions : un calendrier des concours catégorisables et un calendrier des concours non catégorisables.

La Commission d'arbitrage propose, pour les compétitions qualificatives, de privilégier, lorsque cela est possible, la désignation d'arbitres issus d'un district limitrophe plutôt que du district concerné. Cette mesure vise à renforcer la perception d'impartialité des désignations, tout en limitant les frais de déplacement. Plusieurs membres soulignent toutefois que cette organisation pourrait entraîner une augmentation des frais de déplacement, supportés par les organisateurs.

Des échanges portent également sur la nécessité d'éviter toute situation susceptible de faire naître un doute quant à la neutralité des désignations. Plusieurs intervenants estiment qu'il ne convient pas de laisser entendre que les arbitres pourraient manquer d'impartialité. Il est rappelé que cette proposition a uniquement pour objet d'offrir, lorsque cela est opportun, la possibilité de désigner un arbitre d'un district voisin, sans que cela constitue une obligation ni une remise en cause de l'intégrité du corps arbitral.

Il est précisé que cette organisation permettrait de faire appel à des arbitres géographiquement proches, bien qu'appartenant à un autre district, afin de limiter les déplacements.

(voir le compte rendu en annexe)

f) Mise au vote d'une demande de remise de peine

R. LE MANACH informe les membres du Comité directeur qu'une Commission de discipline s'est tenue le 20 mai 2026. À son issue, une sanction de suspension d'un an ferme, assortie d'une amende de 60 € et du remboursement des frais de procédure, a été prononcée à l'encontre du licencié concerné.

- Demande de remise de peine de Mr Broto

Suspendu le 03 septembre 2025

➡ sanction prise : 1 an ferme + 1 an avec sursis

Résultat des votes avec 17 membres élus présents :

Oui : 2 Non : 13 Abstention : 2

Remise de peine refusée

- 3^{ème} demande de remise de peine de Mr Laurent

Passé en commission de discipline en septembre 2025

➡ sanction prise : 1 an ferme + 1 an avec sursis

Résultat des votes avec 17 membres élus présents :

Oui : 7 Non : 8 Abstention : 1 Nul : 1

Remise de peine refusée

Question de S. MIANES : Les club sont-ils informés lorsqu'un de leurs joueurs est suspendu ?

Réponse de R. LEMANACH : Oui les clubs sont informés. La copie du jugement est envoyée au club.

2) **SPORTIF**

g) Bilan du championnat Haute-Garonne DJP et triplette jeunes

➤ Doublette Jeu Provençal à Fenouillet, déléguée Graziella ESCANDE ((bilan présenté par Brigitte SANS en l'absence de Graziella ESCANDE)

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions dans son ensemble. Les terrains étaient parfaitement préparés et aucun problème particulier n'a été constaté, notamment en ce qui concerne le contrôle des tenues. Compétition jugée de bon niveau, avec des rencontres de qualité. Equipe de Daux vainqueur.

➤ Doublette Jeunes à Fronton, déléguée Raymond NEVEU

Le cadre de la compétition était particulièrement apprécié, bénéficiant d'un site de qualité et d'une météo favorable.

Le bilan de la participation fait état de 16 équipes en catégorie minimes, 12 équipes en cadets et 13 équipes en juniors, des effectifs jugés satisfaisants.

Trois équipes ont obtenu leur qualification pour le championnat régional.

Il est rappelé qu'il s'agissait de la première organisation d'un championnat jeunes par le club de Fronton. Les retours sont néanmoins très positifs et l'organisation s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Il est également souligné que le club organisateur a obtenu une qualification en catégorie minimes en terminant à la troisième place qualificative.

h) Bilan sportif et comptable du trophée départemental doublette vétérans

Bilan présenté par Guy MALBERT en l'absence de Patrick HERNANDEZ

La compétition s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Le Président du club organisateur était également présent tout au long de la manifestation.

B. SANS : Sur le plan financier, les recettes enregistrées s'élèvent à 9 660 €. Les frais d'arbitrage se sont élevés à 1 825,20 €, ce qui laisse un résultat financier positif d'environ 7 800 €. Il est toutefois souligné que la gestion des bons d'achats est particulièrement chronophage. Près de trois heures ont été nécessaires pour les récupérer. Malgré cette contrainte, ce dispositif reste financièrement intéressant.

Lors de la phase finale, plusieurs équipes ont quitté le site simultanément sans récupérer leur enveloppe de récompense, malgré les informations affichées et les annonces réalisées. Cette situation n'est pas imputable à l'organisation, qui avait mis en place les dispositions nécessaires.

Par ailleurs, les enveloppes de récompenses non réclamées ont été remises au club organisateur. Ce dernier a immédiatement indiqué qu'il reverserait cette somme à son école de pétanque.

Enfin, P. HERNANDEZ a évoqué la possibilité de revoir, pour les prochaines éditions, le nombre d'équipes qualifiées au Championnat de Haute-Garonne vétérans, certains qualificatifs ayant enregistré une participation limitée. La Commission des compétitions étudiera cette question et formulera, le cas échéant, une proposition qui sera soumise au Comité directeur. Si une réduction du nombre de qualifiés est retenue, cette mesure pourrait également être appliquée au Trophée départemental doublette vétérans.

i) Bilan des divers régionaux et National de COLOMIERS

MONTASTRUC : annulé en raison de la canicule.

PLAISANCE : Alain AZEMA (délégué) Absent ce jour
Tout s'est bien passé.

National de COLOMIERS : Charles LOPES D'ANDRADE (délégué)

La compétition s'est très bien passée.

Il remercie le club organisateur, ainsi que l'ensemble des bénévoles mobilisés, pour leur investissement. Il adresse également ses remerciements à l'arbitre européen, Patrick COUFIGNAL, pour son implication. La compétition a réuni 138 équipes sur les 140 attendues, deux équipes étant absentes. L'épreuve s'est déroulée jusqu'à son terme dans de bonnes conditions, avec le respect du protocole de clôture.

En parallèle du National se déroulaient également le Régional, ce qui représentait une organisation particulièrement exigeante pour le club. Il salue la qualité du travail réalisé et estime que cette manifestation constitue une belle réussite.

j) Bilan des championnats régionaux

➤ **MONTAUBAN** : délégué Guy MALBERT

Sur le plan sportif, les résultats n'ont pas été au rendez-vous. La compétition s'est déroulée dans des conditions météorologiques très difficiles, avec de la pluie durant toute la journée.

Une équipe qualifiée était également absente sans en avoir informé les organisateurs au préalable.

À l'inverse, le Comité tient à saluer l'attitude exemplaire d'une joueuse, récemment opérée, qui a néanmoins tenu à participer à la compétition avec son équipe malgré un bras en écharpe.

R. LEMANACH précise que le comité a reçu un certificat médical justifiant l'absence d'un joueur.

➤ AUCH : délégué Joël LANOTTE

Les conditions météorologiques, marquées par une forte chaleur, ont rendu les compétitions particulièrement éprouvantes pour les joueurs et les officiels. Si les terrains étaient de qualité, certains aménagements, notamment au niveau de l'espace de restauration installé sous une grande tente, ont accentué la sensation de chaleur.

Sur le plan sportif, les résultats de la Haute-Garonne sont jugés très satisfaisants :

- Vendredi : vice-champion Promotion ;
- Samedi : champion en doublette masculin et vice-championne en tête-à-tête féminin ;
- Dimanche : vice-championne en doublette féminin.

La délégation haut-garonnaise est repartie chaque soir avec au moins un podium, ce qui témoigne de la qualité des résultats obtenus au cours de ce week-end, malgré des conditions de jeu particulièrement difficiles.

➤ LE CAILAR : déléguée Brigitte SANS

Les résultats sportifs n'ont pas été à la hauteur des attentes, aucune équipe de la Haute-Garonne n'étant parvenue à sortir des poules.

Les installations étaient globalement satisfaisantes, avec un site relativement ombragé et une restauration bien organisée.

En revanche, plusieurs difficultés ont été constatées concernant l'organisation administrative. Les représentants du comité organisateur ont rencontré des difficultés dans l'utilisation des outils informatiques de gestion des compétitions.

➤ TARBES : délégués Frédéric DEBEZI, Claude PINEL

Les terrains se sont révélés techniques et parfois difficiles à jouer. Certaines zones présentaient des revêtements hétérogènes, avec notamment des plaques plus dures qui rendaient le jeu irrégulier. Malgré ces difficultés, l'organisation générale est jugée satisfaisante.

Concernant le niveau sportif, la concurrence est devenue particulièrement relevée.

➤ ST GIRONS : délégué Alain AZEMA (Point fait par Raymond NEVEU)

Deux équipes haut-garonnaises se sont qualifiées, un résultat en deçà des habitudes du département, qui compte généralement davantage de représentants dans les phases finales. Plusieurs équipes ont remporté trois parties sur quatre avant de s'incliner lors de la partie qualificative.

En catégorie cadets, l'équipe de Castelginest obtient sa qualification. En juniors, une équipe de Muret Saint-Jean se qualifie également.

Au tir de précision, la championne départementale est éliminée en demi-finale, tandis que Bastien PANISI atteint les quarts de finale.

Un point d'amélioration est soulevé concernant la communication des résultats. En l'absence de système de suivi en direct (live score) au niveau régional, les informations et les résultats n'ont été disponibles que tardivement, compliquant la communication sur les réseaux sociaux du Comité.

Il est proposé, pour les prochaines éditions, de désigner une personne chargée du suivi de la compétition (photos et résultats), afin d'assurer une meilleure remontée des informations. Cette mission pourrait être confiée à un accompagnateur, un parent ou un bénévole, le délégué étant souvent mobilisé par d'autres responsabilités sur la manifestation. Cette proposition est retenue comme une piste d'amélioration pour les prochaines compétitions.

➤ ARMISSAN : délégué Alain AZEMA (Point fait par Raymond NEVEU)

Sur le plan sportif, en minimes, l'équipe de Mazères est éliminée en huitièmes de finale. L'équipe de Fronton s'incline en demi-finale sur le score très serré de 13 à 12, au terme d'une excellente prestation.

En cadets, l'équipe de Castelginest réalise un très beau parcours et remporte le titre régional. Après avoir éliminé en demi-finale une équipe particulièrement solide, elle s'impose en finale sur le score de 13 à 12, confirmant tout son potentiel.

En juniors, l'équipe de Muret Saint-Jean atteint les quarts de finale.

Dans l'ensemble, la compétition a offert de très belles rencontres et un bon niveau de jeu.

k) Bilan des championnats de France de SIN-LE-NOBLE et AJACCIO

► SIN-LE-NOBLE : Délégués : Guy MALBERT et Sylvie OLIVIER

Le site de compétition est unanimement salué pour sa qualité : les terrains étaient excellents et le cadre particulièrement agréable, même si le déplacement reste relativement long.

Sur le plan de l'organisation, quelques difficultés ont été relevées. À l'ouverture de la buvette, il n'y avait pas de boissons fraîches disponibles et le système de vente des tickets a entraîné une attente importante. En revanche, la restauration de midi a été jugée très satisfaisante, avec une bonne organisation permettant de limiter l'attente.

Sportivement, l'équipe féminine s'est inclinée en sortie de poule au terme d'une très belle rencontre, disputée sur un terrain favorable aux tireurs. L'équipe masculine a remporté sa partie de sortie de poule avant de s'incliner au tour suivant.

Le niveau général de la compétition est jugé particulièrement élevé. Plusieurs intervenants soulignent que les Championnats de France deviennent de plus en plus relevés, avec la présence de nombreux joueurs de très haut niveau, rendant les parcours toujours plus difficiles.

► AJACCIO : Délégué : Joël LANOTTE

L'organisation du déplacement a été compliquée nécessitant de nombreuses démarches auprès de l'agence de voyage pour modifier les réservations. Cette expérience conduit à recommander, pour les prochains déplacements, de privilégier une réservation directe auprès des compagnies de transport plutôt que par l'intermédiaire d'une agence.

Le voyage de jour a été particulièrement long.

Sur le plan sportif, pas de résultats. Les représentants haut-garonnais se sont inclinés face à des adversaires de grande qualité. Les terrains des carrés d'honneur étaient très sélectifs, et les autres jeux étaient particulièrement difficiles.

Le coût financier de ce déplacement en Corse est jugé très important pour le Comité.

Enfin, la qualité de l'hébergement est soulignée, tout comme celle du site de compétition. En revanche, la fréquentation du public est restée relativement faible à cause de la chaleur.

l) Validation des délégations CDC jusqu'à fin août

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations par district. Certaines délégations n'étant pas encore complètes, un nouveau point sera effectué lors de la prochaine réunion.

3) FINANCES

a) Point sur les licences 2026

À ce jour, le nombre de licences s'élève à 10 796.

b) Point de trésorerie

R. LE MANACH prend la parole :

L'encaissement des qualificatifs est-il terminé ?

Réponse de B. SANS : Non pas encore.

L'encaissement des licences et des mutations est actuellement en cours.

B. SANS : Depuis le mois d'avril, je ne dispose plus du logiciel comptable SAGE (plus commercialisé). Un rendez-vous a été pris avec un cabinet comptable, partenaire du CRO. Il est envisagé de souscrire un contrat pour un montant annuel de 2 500 €, afin de leur confier la gestion comptable, tandis que Brigitte assurera le suivi de la trésorerie. Cette mesure serait bénéfique pour le futur, et l'arrivée d'un nouveau ou nouvelle trésorier ou trésorière, lors du prochain mandat.

4) **DIVERS**

a) **Report CDC JP et CZC vétérans**

Report du CDC JP au dimanche 27 septembre 2026

Report du CZC Vétérans au mardi 15 septembre 2026

Il convient désormais de contacter, dans chaque district, les clubs initialement prévus pour accueillir un CDC ou un CZC afin de vérifier s'ils maintiennent leur engagement. Par ailleurs, il sera nécessaire de s'assurer que les délégations initialement programmées puissent être assurées aux nouvelles dates.

b) **Modification du règlement intérieur (concours départementaux)**

Il conviendra, lors d'une prochaine réunion avant la fin de l'année, d'examiner la modification du règlement intérieur relative aux inscriptions aux concours départementaux ainsi qu'aux frais annexes autorisés pour les clubs.

c) **Questions diverses**

▪ Question de B. SANS : Les contrôles d'alcoolémie en CDC peuvent-ils être réalisés et, le cas échéant, peut-on commander des embouts ?

Il est rappelé qu'il est possible de procéder à des contrôles d'alcoolémie, mais que leur mise en œuvre doit être encadrée avec prudence afin d'éviter toute forme de ciblage inapproprié ou de « délit de faciès ». Les contrôles ne peuvent pas être orientés vers des individus ou des équipes en particulier sur des critères subjectifs ; ils doivent s'inscrire dans un cadre équitable et cohérent.

Un contrôle peut être effectué sur un panel défini de manière neutre.

Une question est posée sur la conduite à tenir si, dans une équipe composée de six joueurs, un joueur se révèle positif. Dans ce cas, il est indiqué que le joueur concerné est retiré de la compétition pour la journée, sans possibilité de remplacement, l'équipe poursuivant donc à cinq.

▪ Question de B. SANS : Comment s'organise la gestion des frais entre les équipes du comité et celles de la région ?

Réponse de F. RICARD : Pour les compétitions impliquant plusieurs structures (département et région), il est souligné la nécessité d'une organisation claire des responsabilités, notamment via des délégués

identifiés chargés de gérer les aspects logistiques (repas, tickets, avances de frais, etc.). Les dépenses engagées dans ce cadre doivent être validées et remboursées sur justificatifs par la structure concernée c'est-à-dire par le président du CD31.

Enfin, il est rappelé l'importance d'une bonne coordination entre les équipes et les délégués afin d'éviter les difficultés rencontrées précédemment (mélange de tickets, absence d'informations, problèmes de prise en charge sur site), et de garantir un fonctionnement plus fluide lors des prochaines compétitions.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h55.

Le président,
Raymond LE MANACH

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'R' followed by a series of connected loops and a final horizontal stroke.

La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of sharp, angular strokes that form a stylized 'A' followed by a long, horizontal tail stroke.